



Demande de garde alternée pour la fille de mon conjoint

Par **elodie**, le **23/05/2011** à **17:08**

Bonjour,
mon ami à une petite fille d'une précédente union (née en 2008), il paye chaque mois une pension alimentaire à la mère. Celle-ci ne veut pas qu'il voie sa fille. Celle-ci porte le nom de son père. Il souhaiterait aujourd'hui pouvoir voir sa fille et si possible demander une garde alternée. Nous aimerions savoir où s'adresser pour demander que le dossier soit réouvert. cdt.

Par **Melanie555**, le **23/05/2011** à **18:40**

[citation]Celle-ci ne veut pas qu'il voie sa fille.[/citation]

S'il veut voir sa fille, il faut qu'il dépose une requête auprès du Juge aux Affaires Familiales, afin qu'il statue sur les droits de visite et la pension alimentaire.

Nul ne peut préjuger de la décision d'un juge, mais concernant la garde alternée, il pourrait s'étonner que le père n'ait jamais cherché à voir son enfant depuis trois ans.

Par **elodie**, le **23/05/2011** à **21:05**

merci pour votre réponse. en ce qui concerne le fait de ne pas voir la petite c'est surtout que la mère l'en empêche, même lorsqu'il est au pied de l'immeuble elle ne le laisse pas monter

pour la voir. il a tres peur aussi de la faire souffrir si elle se rend compte de la bataille de ses parents. mon conjoint est tres malheureux de cette situation, il fait des crises d'eczema depuis qu'il ne la voie plus. il a aussi un gros manque de confiance en lui ce qui l'empeche principalement de ne pas sauter le pas, ayant eu lui aussi une enfance tres difficile, et lors de sa rupture, la mere de la petite a fait faire des lettres contre lui. voila en gros les raisons qu'il l'empeche de se faire une place

Par **mimi493**, le **23/05/2011** à **21:14**

[citation]c'est surtout que la mere l'en empeche,[/citation] uniquement parce qu'il le veut bien. Soit il a un jugement et il porte plainte pour non présentation d'enfant donc s'il n'y a pas de plainte pour non présentation d'enfant, c'est qu'il n'a pas voulu
Soit il n'y en a pas ce qui veut dire qu'il n'a jamais voulu avoir des droits de visite et d'hébergement.